

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 MARS 2017

Date de convocation : 7 mars 2017

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : Espace 2000 à Mareuil-le-Port

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 62

Nombre de votants : 67

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Danièle DESPEZELLE-GALLET suppléant remplaçant Pierre CHARLES, Thérèse LEBRUN-DAVID, Martine CHÉRE, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Francine PICAVET, Chantal RENAUD, Christine METEYER, Valérie LIESCH, Claudia COUSIN, Marie-Line CHARPENTIER, Catherine FONTANESI, Jeanine BARBAZANGES JOBERT, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY et Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Maurice LOMBARD, David QUATREVAUX, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Jose BOUDE suppléant remplaçant Édouard VAUTRIN, Jacky GRANDREMY, Sylvain BIZZOCHI suppléant remplaçant Bertrand APELOIG, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Frédéric CHARPENTIER, Michel COURTEAUX, Ludovic WELCHE, Jean-Pierre URIEL, Xavier DUVAT, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Michel PIGEON, Jérôme GRIVOT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, Frédéric POMMELET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Didier POUPINEL DESCAMBRES, Patrick MARX, Alain CESARION, David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

Mme Emmanuelle LETE donne pouvoir à M. Jean-Claude GUERINEAU

M. Didier TALON donne pouvoir à Mme Chantal RENAUD

M. Jean-Luc TARATUTA donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Dominique PATRAN donne pouvoir à M. Frédéric CHARPENTIER

Mme Sylvie GUENET-NANSOT donne pouvoir à M. Alain CESARION.

Étaient excusés les titulaires suivants : Mme Marylise MARTIN, Nathalie PROLA, MM. Pierre CHARLES, Pascal NAILLON, Laurent COUVREUR, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Édouard VAUTRIN.

Étaient absents les titulaires suivants : MM. Yves BOBIN et André VARLET.

Secrétaire de séance : Mme Thérèse LEBRUN-DAVID.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 février 2017 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

17-066. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil propose de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2018, les statuts de la Communauté de Communes en rétrocédant aux communes de l'ancienne Brie des Etangs les compétences en matière d'actions sociales, relatives aux personnes âgées et à la petite enfance.

Adopté à l'unanimité.

17-067. CREATION DU CORPS INTERCOMMUNAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Rapporteur : Mme Thérèse LEBRUN-DAVID

Le Conseil décide de la création du corps intercommunal de sapeurs-pompiers de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, à compter du 1^{er} janvier 2017, par intégration des unités suivantes :

- | | |
|---|--------------------------|
| ▪ CPI SAINT MARTIN D'ABLOIS - BOURSAULT | ▪ CPI VENTEUIL - DAMERY |
| ▪ UOS de FESTIGNY | ▪ UOS de MAREUIL LE PORT |
| ▪ UAS de TROISSY | ▪ UAS de VERNEUIL |

Adopté à l'unanimité.

17-068. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Rapporteur : Mme Thérèse LEBRUN-DAVID

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et désigne, en plus du Président, membre de droit, Mme Thérèse LEBRUN-DAVID et M. Jean-Claude BUCQUET comme représentants de la collectivité au sein du comité consultatif des sapeurs-pompiers.

Adopté à l'unanimité.

17-069. VENTE D'UN VEHICULE

Rapporteur : Mme Thérèse LEBRUN-DAVID

Le Conseil décide de la cession du camion, un Citroën Belphégor immatriculé 8521 DK 51, à M. Jean-Claude PARIS, pour la somme de 3 800 €.

Adopté à l'unanimité.

17-070. DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Le Président.

Après vote à bulletin secret, Mmes et MM. BARROIS Jackie, CAILLOT Danielle, DUVAT Xavier, FOURNY Christiane, FRIQUOT Alain, GUIMET Marcel, LEMAIRE Odile, PHILIZOT Daniel, PIERLOT José, POUPINEL Didier, QUATREVAUX David et TOUBART Chantal ont été proclamés élus comme représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme, car ayant obtenu la majorité absolue.

Adopté à l'unanimité.

17-071. MAISON DE L'EMPLOI ET DES METIERS D'EPERNAY ET SA REGION

Délibération ajournée.

17-071. DEVOIEMENT DES RESEaux DU GIRATOIRE A MAREUIL-LE-PORT. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Patrick JAGER.

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels de l'opération présentés par le Rapporteur et sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

17-072. MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT MARTIN D'ABLOIS. DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. Freddy LECACHEUR.

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels de l'opération présentés par le Rapporteur et sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Adopté à l'unanimité.

17-073. CONVENTIONS TRIPARTITES AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VERDONNELLE

Rapporteur : M. Roger MIGUEL.

Le Conseil autorise le Président à signer les conventions tripartites avec le SIAH de la Verdonnelle et les communes de Congy, La Caure, La Chapelle-sous-Orbais, La Ville-sous-Orbais, Le Breuil, Margny et Orbais l'Abbaye.

Adopté à l'unanimité.

17-074. FIXATION DES TARIFS - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : M. Maurice LOMBARD.

Le Conseil fixe, à compter du 1^{er} janvier 2017, en matière d'assainissement non collectif, pour les communes de Bannay, Baye, Beaunay, Champaubert-la-Bataille, Coizard-Joches, Congy, Corribert, Courjeonnet, Etoges, Fèrebrianges, La Caure, La Chapelle sous Orbais, La Ville sous Orbais, Le Baizil, Mareuil en Brie, Margny, Montmort-Lucy, Orbais l'Abbaye, Suizy le Franc, Talus Saint Prix et Villevenard, le coût de l'étude à la parcelle : 101,80 € HT, soit 111,98 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

**17-075. CONSTRUCTION DE LA CANTINE DE CHATILLON-SUR-MARNE.
AVENANT N°2 AU MARCHE GIBEAUX SA**

Rapporteur : M. Alain FRIQUOT

Le Conseil accepte l'avenant n°2 au contrat GIBEAUX SA pour un montant de 2 242,00 € HT, concernant la pose d'un tirant métallique supplémentaire et ce, conformément aux préconisations du bureau de contrôle. Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à la somme de 12 942,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

17-076. REPRISE GRATUITE DES PILES ET ACCUMULATEURS USAGES.

Rapporteur : M. Jackie BARROIS

Le Conseil décide de fusionner les contrats des anciennes communautés et d'étendre le périmètre d'intervention de COREPILE, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, par arrêté en date du 22 décembre 2015, pour la prise en charge de la gestion des déchets de piles et accumulateurs portables usagés, à l'échelle du nouveau territoire de la CC des Paysages de la Champagne, soit sur 6 déchetteries.

Adopté à l'unanimité.

17-077. PLU DE DAMERY

Rapporteur : M. Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal de Damery en date du 12 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

17-078. CONVENTION DE DETTE RECUPERABLE AVEC LA CU DU GRAND REIMS

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil autorise le Président à signer une convention de dette récupérable établie avec la CU du Grand Reims, pour le remboursement de la part d'emprunts contractés par la CC Ardre et Châtillonnais et qui ont financé des travaux effectués sur la commune d'Olizy-Violaine.

Adopté à l'unanimité.

17-079. MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR PROCEDER A LA NEGOCIATION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Rapporteur : M. Régis COUTANT

Le Conseil décide de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- . agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- . agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

**17-080. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE MONTMORT-LUCY.
APUREMENTS 2015.**

Rapporteur : M. Alain FRIQUOT

Le Conseil décide du versement des sommes suivantes aux Familles Rurales - Groupement de la Brie, au titre des apurements 2015 :

- apurement 2015 du CEJ CAF pour l'ACM : 4 596,63 €
- apurement 2015 du CEJ MSA pour l'ACM : 2 603,91 €

Adopté à l'unanimité.

**17-081. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CRECHE « GRAINES DE COULEUR » DE MONTMORT-LUCY
APUREMENTS 2015.**

Rapporteur : M. Alain FRIQUOT

Le Conseil décide du versement de la somme suivante aux Familles Rurales - Groupement de la Brie, au titre de l'apurement 2015 :

- apurement 2015 du CEJ MSA pour la crèche : 5 589,98 €

Adopté à l'unanimité.

**17-082. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE MONTMORT-LUCY.
ACOMPTE 2017.**

Rapporteur : M. Alain FRIQUOT

Le Conseil décide du versement d'un acompte aux Familles Rurales - Groupement de la Brie, d'un montant de 12 000 € pour couvrir le fonctionnement des mois de janvier à avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

**17-083. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CRECHE « GRAINES DE COULEUR » DE MONTMORT-LUCY
ACOMPTE 2017.**

Rapporteur : M. Alain FRIQUOT

Le Conseil décide du versement d'un acompte aux Familles Rurales - Groupement de la Brie, d'un montant de 50 000 € pour couvrir le fonctionnement des mois de janvier à avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

17-084. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LE COMPTE DE SNCF MOBILITES

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide d'instituer une régie de recettes pour la vente de titres de transports, pour le compte de SNCF MOBILITES et qui peuvent être des titres régionaux ou des titres combinés à d'autres réseaux urbains et/ou interurbains avec lesquels SNCF MOBILITES a conclu des accords commerciaux.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.

Vu pour être affiché le 22 mars 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Christian BRUYEN

